



**UES
SOPRA STERIA**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

***** Intéressement 2017 ***
920€ pour chacun
grâce à l'accord signé par la
CFDT et au travail des salariés !**

La CFDT vous informe des négociations en cours et des nouveautés, en vous abonnant simplement à la liste Essentiel pour cela un seul mail au robot de yahoo, à EssentielSopra-subscribe@yahooogroupes.fr ! pour les salariés I2S : inscrivez-vous sur : http://www.cfdt-soprasteria-i2s.com/?page_id=16 Transmettez autour de vous !

Tous les salariés de Sopra Steria, Sopra Banking, Sopra HR, CIMPA, I2S ont droit à un intéressement partagé le plus équitablement possible.

L'accord signé par la CFDT pour les années 2015 à 2017 donne un résultat de 920€ brut par salarié versés en 2018 !



En effet, l'accord prévoit un intéressement fonction du résultat (ROA), qui atteint 8,6% pour 2017, un très beau score !

(Accord : http://portal.corp.sopra/hr/HR_FR_SG/RemunerationAvantagesSociaux/Remuneration/Documents/Intéressement/Accord%20Intéressement%20du%2029%20juin%202015.pdf)

Malheureusement, cet accord touche à sa fin, et les négociations sont en cours pour l'intéressement à venir, pour 2018 et la suite, mais elles s'annoncent difficiles car la direction semble être partie pour signer moins que l'existant (voir <http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr/2018/02/scoop-interessement-et-participation.html>).

Cela fait donc, en enlevant la CSG CRDS (qui a augmenté ce début d'année grâce au président des riches de 7,5% à 9,2%) $9,2\% + 0,5\% = 9,7\%$. Pour 920 € brut $\Rightarrow 920 - 9,7\% = 830,76\text{€}$ net pour une année 2017 de présence complète.

Pour qui ?

Pour tous les salariés de Sopra Steria Group, SBS, I2S, Beamap, Sopra HR, ayant une ancienneté d'au moins 3 mois (tous contrats compris CDD, ...) au 31/12/2017 ou à la date de départ en cas de rupture de contrat en 2017. (Les mandataires sociaux n'ont pas le droit à cette prime.)

Combien ?

À 8,6% de ROA, nous aurons donc 920€ brut par salarié présent toute l'année 2017.

**Grâce à l'accord signé par la CFDT,
le calcul de la prime d'intéressement se fait seulement
au prorata du temps de présence sur l'année 2018.
Les salariés à temps partiel
ont le même montant d'intéressement que ceux à temps plein !**



Sont donc déduites du temps de présence toutes les absences sauf :

- Accident de travail, accident de trajet, maladies professionnelles.
- Maladies garantie (90 jours par année glissante)
- Congés maternité ou adoption
- Congés paternité
- Jours fériés
- Congés payés (principal, d'ancienneté...)
- Formation professionnelle
- Congés pour événements familiaux (mariage, naissance, décès, enfants malades...)
- Repos compensateur.



Sont donc déduites, les arrivées/départs en cours d'année, les congés sabbatiques, les congés parentaux, les sans soldes,...

Comment ?

Cette prime doit être versée **au plus tard le 31/07/2018**.

Pour l'intéressement et son supplément, impossible de les mettre sur le CCB bloqué 5 ans à 5% qui ne reçoit que la participation (soit 0€).

Par défaut la prime d'intéressement et son supplément sont versés au salarié, en enlevant la CSG CRDS. Sinon, le salarié peut choisir de les bloquer sur le PEE.

Par contre, la participation sera bien à 0€ dans la plupart des sociétés suite au jeu d'écriture comptable de la direction.

On ne sait pas encore combien toucheront les actionnaires, qui avaient touché à quelques uns 45M€ l'an passé, contre 10M€ pour les 15000 salariés. À suivre...

Un sur-intéressement, s'ajoutant à l'intéressement, peut être décidé au niveau du Conseil d'Administration. Selon la loi (L3314-10) le supplément d'intéressement (ou sur-intéressement) doit être distribué de la même façon que l'intéressement selon l'accord en place. Si sur-intéressement il y a, la direction se doit donc de procéder de la même façon, en fonction du temps de présence uniquement, et en ne distinguant pas temps partiel et temps plein. 😊

Consultez notre site SSG : <http://cfdsoprasteria.blogspot.fr/>

Consultez notre site I2S : <http://www.cfdt-soprasteria-i2s.com/>

Transmettez à tous les salariés de l'UES SSG autour de vous : pour avoir les nouveautés au CE, les nouvelles et infos de dernière minute, par vos élus CE Cfdt, il faut être inscrit sur l'Essentiel, pour cela un seul mail au robot de yahoo, à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr !

À très bientôt,
Soyez toujours vigilants, et n'hésitez pas à nous contacter et à contacter vos élus Cfdt !

La Modératrice.

